

3 mai 2018 Mis à jour à 23h29  
Partager

# La bataille du patrimoine débute

MATHIEU BÉLANGER  
Le Droit



Michel Prévost que l'on voit ici discuter avec un citoyen lors de la consultation publique sur le quartier du musée, estime que la protection de ce quartier est aussi importante que la décision de conserver E.B. Eddy. Photo : Archives, Le Droit.

**La décision que prendra bientôt le conseil municipal de Gatineau sur la pertinence de protéger le Quartier du musée revêt autant d'importance que celle prise il y a 20 ans quand la Ville de Hull a refusé d'autoriser une première démolition d'un édifice patrimonial sur le site industriel de la papetière E.B. Eddy, croit le président de la Société d'histoire de l'Outaouais, Michel Prévost.**

« Ça me fait vraiment penser à ce dossier, lance-t-il. Je me disais à l'époque que ça n'avait aucun sens de vouloir démolir ça. Il y a un parallèle certain à faire avec le Quartier du musée à cause de l'importance du lieu à protéger. Comme il y a 20 ans, je ne peux pas

concevoir aujourd'hui que la Ville de Gatineau ne sera pas prête à protéger ce quartier patrimonial ayant survécu aux deux grands feux [1888 et 1900] et dont l'ensemble est encore intègre. »

Tous les arguments en faveur de la protection du Quartier du musée sont réunis, estime M. Prévost, l'un des trois cosignataires de la demande de citation patrimoniale. C'est d'ailleurs pour les mêmes considérations qu'en 1991, la Ville de Hull a créé son premier site du patrimoine protégé en citant le secteur de la rue Hanson et de la petite Argentine. « C'était le quartier de la bourgeoisie anglophone, note-t-il. Le Quartier du musée est exactement le penchant francophone. » La valeur patrimoniale du Quartier du musée, selon lui, réside dans la grandeur de l'ensemble, sa conservation et la grande diversité des styles architecturaux.

### **L'enjeu de la rue Laurier**

Michel Prévost affirme avoir multiplié les discussions avec les différents conseillers municipaux ambivalents quant à la protection patrimoniale du quartier. L'option de retirer la rue Laurier du reste du secteur protégé par un nouveau règlement, option qui pourrait être tentante pour plusieurs conseillers, n'aurait aucune cohérence selon M. Prévost. « Notre demande de citation inclut la rue Laurier et ce n'est pas pour rien, dit-il. Il en va de l'intégrité du quartier et de sa protection. On laisserait l'espace nécessaire pour les deux tours. On laisserait l'espace nécessaire pour un projet qui écraserait tout le quartier qu'on pense protéger. Imaginez ça un instant. La Ville créerait un site du patrimoine qui exclurait le Café Henri Burger, le bâtiment qui a probablement le plus de valeur. Ça n'aurait pas de sens. »

### **IL Y A 20 ANS, LE MÊME COMBAT**

La mobilisation derrière la protection du Quartier du musée n'avait pas connu pareille ardeur depuis 20 ans dans la région. Il y a bien eu des plus petits combats, mais il faut remonter à 1998 pour voir la Société d'histoire de l'Outaouais et tous ses partenaires s'agiter de la sorte.

La compagnie E.B. Eddy déjà perçue depuis plus de 100 ans comme un piètre citoyen corporatif souhaitait alors commencer à démolir certains de ses bâtiments historiques. La demande officielle est tombée sur le bureau du président du Comité de démolition de la Ville de Hull, Roch Cholette. Ce dernier a rapidement laissé entrevoir son parti pris pour la protection du site de la papetière. « Il serait irresponsable de détruire un élément important du patrimoine hullois pour semer du gazon », avait-il lancé.

Les citoyens avaient 30 jours pour signifier leur opposition à la demande d'E.B. Eddy, mais le débat ne lève pas. *Le Droit* rapporte une opposition citoyenne « timide ».

L'Association des résidents du quartier Wright est en faveur de la démolition. À la date limite, seulement une dizaine de citoyens s'était opposée à la demande de permis de démolition.

Les défenseurs du patrimoine mené par le président de la Société d'histoire de l'Outaouais, Michel Prévost, demeuraient toutefois mobilisés et multipliaient les interventions publiques.

L'ancien maire de Hull, Jean-Marie Séguin, avait alors fait une intervention. Celui qui a dirigé la Ville de Hull de 1964 à 1975 et qui a participé à la démolition du centre-ville pour faire place aux bureaux du gouvernement fédéral était pris d'un élan de nostalgie patrimoniale. L'ancien Hôtel de Ville et l'ancien Palais de justice, deux œuvres architecturales identitaires avaient déjà croulé sous les flammes et/ou sous les pics des démolisseurs, sans parlé des centaines de maisons allumettes et l'intégrité de la trame urbaine de tout le centre-ville. L'ancien maire se range derrière la protection du patrimoine industriel laissé par E.B. Eddy.

À la fin de l'année, le Comité de démolition sert un « non » catégorique à la compagnie. E.B. Eddy entend contester cette décision, mais deux jours avant le Jour de l'An, la ministre de la Culture de l'époque, Louise Beaudoin, met un frein aux plans de démolition de la papetière en déposant un avis d'intention de classement. Cet avis sera prolongé d'un an pour qu'enfin, le 14 décembre 2001, les édifices 1, 2, 3, 4 et 6 du site industriel obtiennent officiellement une protection patrimoniale. L'adoption de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel du Québec, en 2012, a donné à ces bâtiments la plus haute protection culturelle au Québec.

« Il n'y a personne aujourd'hui qui voudrait revenir en arrière et qui conteste la qualité patrimoniale de ce site, note M. Prévost. Tout le monde est bien heureux aujourd'hui que l'endroit a été protégé. Ce sera la même chose pour le Quartier du musée dans quelques années. »